

**SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL  
VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022**

**LIEU : SALLE DE RÉUNION DU SEPAL**

**COMPTE RENDU DE SÉANCE**

***Présents :***

M. Benjamin BADOUARD  
M. Patrice BERTRAND  
M. Michel BOULUD  
Mme Vinciane BRUNEL VIEIRA  
Mme Sylvie CARRE  
M. Jérémy CAMUS  
Mme Gisèle COIN  
M. Raphaël DEBÛ  
Mme Myriam FONTAINE  
M. Philippe GUELPA-BONARO  
M. Jean-Pierre JOURDAIN  
M. Jean-Charles KOHLHAAS  
M. Gaël PETIT  
M. Luc SEGUIN  
M. François THEVENIEAU  
M. Daniel VALERO  
M. Nicolas VARIGNY  
Mme Béatrice VESSILLER

***Titulaires absents :*** M. Bruno BERNARD (Suppléé par M. Jean-Charles KOHLHAAS), Mme Claire BROSSAUD, Mme Delphine BORBON, M. Raphaël IBANEZ, M. Stéphane GOMEZ, Mme Emilie PROST (pouvoir à M. Gisèle COIN), M. Michaël MAIRE, M. Paul VIDAL (pouvoir à M. Daniel VALERO) et M. Alexandre VINCENDET.

B. Vessiller ouvre la séance du Conseil syndical. Elle constate que le quorum est atteint. Une minute de silence est observée en hommage aux victimes de l'incendie de Vaulx en Velin. Elle propose de valider le compte rendu de la séance précédente qui a été transmis par mail. Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté.

B. Vessiller présente les points à l'ordre du jour :

- Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2023 ;
- Convention Sepal / SAGE de l'Est lyonnais - Participation au financement de l'étude ZSNEA « Heyrieux amont » ;
- Adoption de la nomenclature budgétaire et financière M57 et du Règlement budgétaire et financier ;
- Révision Scot : Enseignements des commissions thématiques (juin et novembre) et des rencontres publiques pour une mise en débat, présentation des jalons 2023.

## **1\_ DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2023**

---

Première étape du cycle annuel budgétaire, le débat d'orientations budgétaires a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités.

Le budget 2023 correspond à une année fortement orientée sur le chantier révision Scot, qui se traduit par un besoin de financement conséquent pour couvrir les besoins d'études, la poursuite de la concertation habitante, les dépenses liées à l'animation des principaux temps forts, la communication et la valorisation des travaux... Le Sepal bénéficie notamment d'appuis en termes de prestations intellectuelles par le biais d'appels d'offre ou de conventionnements avec plusieurs partenaires et prestataires.

Ce budget tient par ailleurs compte du renfort au sein de l'équipe technique du Sepal intervenu courant d'année 2022 ainsi que d'une hausse conséquente des amortissements liés aux dépenses d'investissement engagées ces dernières années. Les amortissements pèseront de manière croissante dans le budget du Sepal ces prochaines années.

***Le débat d'orientations budgétaires n'est pas soumis au vote mais fait toutefois l'objet d'une délibération ayant pour objet d'attester de sa tenue auprès du contrôle de légalité.***

## **2\_ CONVENTION SEPAL/SAGE DE L'EST LYONNAIS**

---

Suite à l'étude sur les ressources stratégiques pour l'eau potable sur le territoire de l'Est lyonnais menée en 2018-2019 et à la perspective de conflits d'usages sur le secteur de Heyrieux amont, est apparue la nécessité de réaliser une étude spécifique sur la zone de sauvegarde non encore exploitée (ZSNEA) de Heyrieux amont.

Dans ce cadre, le Département du Rhône, en tant que maître d'ouvrage, a sollicité le Sepal pour l'obtention d'une participation financière pour la réalisation de l'étude de délimitation de la zone de sauvegarde pour l'AEP future de Heyrieux amont et de définition des dispositions

applicables dans ces zones sur la nappe de l'Est lyonnais (dite également « étude ZSNEA de Heyrieux amont »).

La convention a pour objet de définir le montant (15 000 €) et les modalités techniques et financières de la participation du Sepal envers le Département du Rhône pour la réalisation de l'étude de délimitation de la zone de sauvegarde.

***Le Conseil syndical adopte à l'unanimité la signature de la convention et la dépense de fonctionnement sur le budget 2023 du Sepal.***

### **3\_ PASSAGE À LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE M57 ET ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

---

Le référentiel M57 est le référentiel budgétaire et comptable le plus récent. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles. Il présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales. Il appartient au Sepal d'instaurer ce référentiel en lieu et place de la nomenclature M14 actuellement utilisée.

Le passage à la nomenclature M57 oblige également la collectivité à adopter un règlement budgétaire et financier.

***Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le passage à la nomenclature budgétaire et financière M57, ainsi que le règlement budgétaire et financier.***

### **4\_ RÉVISION DU SCOT**

---

Les membres du Conseil syndical sont informés du suivi de la révision du Scot.

Deux cycles de commissions thématiques se sont tenus en juin et en novembre dernier, respectivement consacrés au partage du diagnostic puis à un débat sur les enjeux prospectifs et priorités du futur Scot. Elles se sont tenues en présence des élus du Sepal, des maires du territoire et des conseillers issus des trois collectivités membres.

Parallèlement, le Sepal a initié une grande démarche de concertation habitante qui a donné lieu à six rencontres publiques en différents lieux du territoire.

Ces différentes réunions ont permis de dégager des grandes orientations stratégiques et des priorités qui seront débattues lors du Conseil, avant l'écriture d'un nouveau projet d'aménagement stratégique (PAS).

\*\*\*\*\*

À l'issue de ces échanges, l'ensemble de l'ordre du jour étant épuisé, B. Vessiller lève la séance à 11h00.

Le prochain Conseil syndical du Sepal est prévu le 3 février 2023 de 11h00 à 12h30.